

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

Le Bouscat - Aménagement paysager du Bois de l'Hippodrome - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Bois de l'Hippodrome longe le seul quartier prioritaire de la Ville du Bouscat classé en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), et ce depuis 2007.

Le projet d'aménagement du bois s'inscrit dans les axes prioritaires définis par le CUCS signé entre la Ville, l'État et La Cub. Il constitue un outil de valorisation et de développement urbain et social du quartier CUCS, en prise directe avec le bois qui contribuera à l'amélioration de l'environnement et de l'image du quartier.

Par ailleurs, ce projet accompagne l'opération de renouvellement urbain en cours sur le quartier prioritaire et notamment la démolition reconstruction d'un bâtiment de la résidence Lyautey.

Il s'inscrit dans un secteur relativement dépourvu en jardins publics par rapport aux autres quartiers de la commune et pourra être concerné par les potentialités d'intensifications urbaines autour du réseau de transport (arrivée de la ligne D du tramway).

Ainsi, l'aménagement de cet espace boisé classé d'environ cinq hectares constitue l'un des projets majeurs de l'Agenda 21 de la Ville du Bouscat, au regard :

- des enjeux de renforcement de la biodiversité,
- en matière d'insertion et de mixité sociales,
- en matière d'économie solidaire et de sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

Cet espace au potentiel écologique significatif, constitue un lieu privilégié pour les Bouscatais et, plus largement, pour les habitants des communes limitrophes. Il présente également un intérêt à la fois communautaire, départemental et régional pour la nature en ville, la biodiversité (trame verte, schéma de cohérence écologique), et grâce aux différents aménagements prévus :

- création d'un lieu inter-quartier,
- plan de gestion différenciée,
- démarche de labellisation,

- techniques d'entretien alternatives,
- modules de sensibilisation et d'animation pour la population.

L'aménagement et la mise en valeur du Bois de l'Hippodrome du Bouscat répondent donc à une double volonté :

- faire du bois un lieu de rencontres inter-quartiers: un lieu de confluences, de promenades, de jogging, d'échanges, de repos et accessible à tous ;
- faire du bois un équipement naturel communautaire: un lieu de découverte, d'apprentissage, de sensibilisation, un refuge pour la faune et la flore, un territoire d'expériences pour l'homme.

Le projet a été confié par marché de Maîtrise d'œuvre au groupement porté par l'atelier de paysagistes Frédérique Garnier et comprenant des mandataires locaux et associatifs : collectif de paysagistes Alpage, architecte Nicole Concordet, association Meduli nature, association Cistude nature, photographe.

Ce groupement a axé la co-construction du projet sur la concertation et la participation à toutes les étapes de la conception à l'aménagement, jusqu'à l'entretien du bois. Ainsi, des groupes de réflexion ont été constitués, proposant des orientations validées par un comité de pilotage associant élus, techniciens, représentants des partenaires institutionnels et financeurs potentiels.

De plus, un programme d'animations annuel sera proposé en lien avec un ensemble d'associations lors de l'ouverture du bois de l'Hippodrome au public, principalement à destination des habitants et des publics scolaires.

Le principe de gratuité est celui retenu pour l'ensemble des futures animations proposées sur le site.

Les impacts attendus, liés à l'ouverture et à la mise en valeur du site sont nombreux :

- la participation des habitants à la vie du bois,
- la préservation et le renforcement de la biodiversité,
- la sensibilisation à l'éco-citoyenneté et à la nature en ville,
- l'implication, la valorisation et le développement urbain et social du quartier prioritaire.

Le calendrier de réalisation est le suivant :

Juin 2012 : consultation des entreprises et autres prestataires,

Septembre – décembre 2012 : réalisation du chantier

Fin 2012 : ouverture du bois de l'hippodrome au public.

Le coût global de l'aménagement du Bois de l'Hippodrome s'élève à 728 565,93 €.

La Ville du Bouscat, qui a demandé par dérogation à pouvoir commencer les travaux de manière anticipée, sollicite l'attribution d'un fonds de concours de La Cub pour la somme de 150 000 €, ce qui représente 20,6 % du montant total de cette opération.

Cette demande de fonds de concours s'inscrit dans le cadre de la fiche action n°10 « Préservation de la nature en milieu urbain/Bois de l'hippodrome » du contrat de co-

développement 2012-2014 conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville du Bouscat.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT € HT
Etudes	30 652,00	Subventions	390 000,00
dont étude préalable : expertise environnementale (Simethis)	7 850,00	- CUB (contrat de co- développement) - Fonds européens FEDER	150 000,00 240 000,00
Maîtrise d'œuvre	69 000,00	Fonds propres	338 565,93
Travaux	599 422,93		
dont travaux paysagers et écologiques	292 103,00		
dont créations artistiques/ animations/ établissements scolaires	198 060,00		
Divers	29 491,00		
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	728 565,93	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	728 565,93

Cette demande de fonds de concours est conforme aux modalités d'éligibilité aux aides communautaires définies par la délibération n°2011 /0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature.

Elle répond notamment aux critères visant à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ».

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 150 000 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

La Communauté urbaine de Bordeaux soutenant les projets d'aménagements d'espaces naturels et paysagers d'intérêt d'agglomération, le Bois de l'Hippodrome constituera un parc d'agglomération.

DECIDE

Article 1 – Un fonds de concours d'un montant de 150 000 € est attribué à la ville du Bouscat au titre de la « Préservation de la nature en milieu urbain/Bois de l'Hippodrome ».

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal des exercices 2012 et suivants en section d'investissement : chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 8330 – Programme OC03 – CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2013

M. SERGE LAMAISSON